



Consignes pour les visites au sein de l'exécution en milieu fermé

Heures de visite	<p>Dès leur admission aux Etablissements de Witzwil, les détenus peuvent recevoir des visites privées chaque semaine. Les horaires sont les suivants.</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Du lundi au vendredi: 14h15 - 15h45 16h15 - 17h45▪ Le samedi et les jours fériés: 11h15 - 12h45 13h15 - 14h45 15h15 - 16h45▪ Le dimanche : 10h45 - 12h15 15h15 - 16h45
Annonce	<p>Les détenus doivent annoncer leurs visites par écrit au plus tard trois jours ouvrés avant la date de visite.</p>
Nombre de personnes	<p>Au maximum trois personnes et enfants (cf. visites d'enfants) sont admises par visite.</p>
Personnes non admises	<ul style="list-style-type: none">▪ Les personnes non annoncées.▪ Les personnes sans document d'identité officiel valable (carte d'identité, passeport, permis de conduire, titre de séjour pour étrangers).▪ Les animaux sont interdits.
Visites d'enfants	<p>Les enfants n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans doivent être accompagnés d'au moins une au maximum de trois personnes adultes. Les détenus annoncent ces visites aux agents de détention.</p>
Transport	<p>Les visiteurs sont priés d'arriver en voiture ou d'organiser leur propre transport. Il est possible d'utiliser les transports publics et/ou le service de Taxi Margrit (3233 Tschugg, Tél. 079 622 06 23) de manière indépendante et à vos frais.</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none">▪ Les règles d'hygiène et de comportement de l'OFSP doivent être respectées▪ Les visites se font uniquement sur rendez-vous et avec un document d'identité officiel valable. L'enregistrement doit indiquer le nom et l'adresse de chaque visiteur et sera gardé pendant 14 jours.

- Le port du masque est obligatoire pour tous les participants, sauf pour les enfants avant leur 12e anniversaire.
- Les mains doivent être désinfectées avant et après la visite à l'aide du désinfectant fourni.
- La visite peut être achevée immédiatement et une interdiction de visite prononcée suite à un comportement déplacé, au non-respect des directives du personnel ou à une tentative d'esquiver les procédures de contrôle (trafic de drogue, d'argent, etc.).
- Les détenus sont autorisés à recevoir au maximum 30 francs par jour de visite (et non par personne). Le montant est reçu contre quittance et versé sur le compte libre du détenu.
- Aucune marchandise n'est acceptée.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Les instructions du personnel de l'établissement pénitentiaire de Witzwil doivent être suivies.

Visite Vidéo

Comme alternative à la visite ordinaire, une visite vidéo est possible une fois par semaine à des heures précises. La visite vidéo dure au maximum 1h. L'offre est gratuite.

Les visiteurs vidéo peuvent envoyer un maximum de Fr. 30.- au détenu par date de visite. Le montant sera transféré sur un compte de l'établissement pénitentiaire de Witzwil et crédité sur le compte libre du détenu.

Dokumentenmanagement	Dokumenteigner	verfasst	überarbeitet	inhaltlich geprüft	formal geprüft	Freigabe
Datum / Visum	FüSupL	23.11.2011 / scp	25.02.2022 /chc	07.05.2020 /hey	29.11.2018 / grb	03.06.2020 grb